

Conditions Générales de Vente (CGV) - Retraites Bien-Être

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités de réservation, de participation, d'annulation, et de responsabilité relative aux retraites bien-être organisées par le Centre Pilates Céline Roy (ci-après « l'organisateur »). Ces CGV sont applicables à toute réservation effectuée par le participant, qu'elle soit réalisée via le site internet ou par tout autre moyen de communication.

Article 2 : Définitions :

Afin de faciliter la compréhension des présentes CGV, les termes suivants sont définis comme suit :

- **Site** : désigne le site internet officiel de l'organisateur à l'adresse <https://centrepilatescelineroy.com>.

- **Commande** : désigne toute réservation effectuée par le participant par le biais du site internet ou par tout autre moyen de communication.
 - **Participant** : toute personne physique majeure et juridiquement capable qui s'inscrit et participe à une retraite bien-être organisée par le Centre Pilates Céline Roy.

 - **Prestataire** : désigne tout fournisseur de services externes (hôtels, transporteurs, animateurs d'ateliers, etc.) engagé par l'organisateur pour la réalisation des prestations incluses dans la retraite.

Article 3 : Acceptation des CGV

Toute réservation effectuée par le participant implique une acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve ni exception. Ces conditions sont accessibles sur le site internet <https://centrepilatescelineroy.com> et peuvent être envoyées par email sur simple demande. En procédant à une réservation, le participant confirme avoir pris connaissance des CGV et les accepter intégralement.

Article 4 : Prestations incluses

Les prestations incluses dans la retraite bien-être (hébergement, repas, activités, ateliers, etc.) sont spécifiées dans le descriptif détaillé de la retraite, communiqué au participant au moment de la réservation. L'organisateur se réserve le droit de modifier certaines prestations sous réserve d'en informer le participant, tout en assurant un niveau de qualité équivalent.

Article 5 : Tarifs et Modalités de Paiement

Tarifs : Les tarifs des retraites sont indiqués en euros et incluent toutes les taxes applicables (TTC). Les tarifs couvrent uniquement les prestations spécifiées dans le descriptif de la retraite.

Paiement :

Un acompte de 30 % du montant total de la retraite est requis pour valider la réservation.

- Le solde du paiement est dû au plus tard 30 jours avant la date de début de la retraite.
- En cas de non-paiement du solde dans les délais, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la réservation sans remboursement de l'acompte.

Article 6 : Conditions d'Annulation

Annulation par le participant :

- Plus de 60 jours avant le début de la retraite : remboursement de l'acompte, déduction faite de 50 € de frais administratifs.
- Entre 60 et 30 jours avant le début de la retraite : l'acompte de 30 % reste acquis à l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué.
- Moins de 30 jours avant le début de la retraite : aucun remboursement, la totalité du montant reste due.

Non-présentation : En cas de non-présentation sans préavis, aucun remboursement ne sera effectué.

Annulation par l'organisateur : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la retraite pour des raisons exceptionnelles telles que des événements de force majeure (conditions

météorologiques extrêmes, pandémies, grèves, etc.). En cas d'annulation, le participant sera intégralement remboursé des sommes versées. Aucune autre forme de dédommagement ne sera due.

Article 7 : Cession de la Réservation

Le participant peut céder sa réservation à un tiers sous réserve de :

-Notifier l'annulation et la cession de la réservation à l'organisateur par email au moins 15 jours avant la date de début de la retraite.

- Fournir les coordonnées complètes du remplaçant.

Les frais administratifs pour modification de réservation seront à la charge du participant initial.

Article 8 : Assurance

Il est fortement recommandé aux participants de souscrire une assurance couvrant les annulations, les accidents, ainsi que les dommages personnels. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident survenu pendant la retraite ou les déplacements associés à celle-ci.

Article 9 : Responsabilité

L'organisateur s'efforce d'assurer la bonne organisation de la retraite, mais ne peut être tenu responsable dans les cas suivants :

- Défaillances des prestataires : Tout défaut ou défaillance des prestataires externes, tels que les hôtels, transporteurs, ou animateurs d'activités.
- Événements imprévus :
 - Conditions météorologiques exceptionnelles.
 - Pandémies, épidémies, ou crises sanitaires.
 - Grèves, actes de guerre, troubles sociaux, ou politiques.
 - Catastrophes naturelles ou cas de force majeure.
 - Comportement des participants : Toute blessure ou perte résultant du comportement imprudent ou irresponsable d'un participant, notamment en cas de non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur ou les prestataires.
- Santé et sécurité :
 - Chaque participant est responsable de vérifier son aptitude physique et mentale avant de participer aux activités proposées.

- L'organisateur ne pourra être tenu responsable des blessures ou problèmes de santé survenus pendant la retraite, sauf en cas de négligence de sa part.
- Objets personnels : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation des biens personnels des participants pendant la retraite ou lors des déplacements associés.
- Annulations ou modifications : En cas de nécessité d'annuler ou modifier les activités (pour des raisons de sécurité, de conditions locales, etc.), aucune compensation financière ne sera due.

Article 10 : Conditions spécifiques pour les retraites internationales

Dans le cadre des retraites bien-être organisées à l'international, les participants doivent tenir compte des éléments suivants :

- Documents de voyage et visa : Il est de la responsabilité du participant de s'assurer qu'il possède tous les documents nécessaires pour voyager dans le pays où se déroule la retraite (passeport, visa, etc.). L'organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de refus d'entrée ou de problème lié aux documents de voyage.
- Exigences sanitaires : Le participant doit se conformer à toutes les exigences sanitaires en vigueur dans le pays de destination, telles que les vaccinations, tests de santé, ou autres protocoles liés aux voyages internationaux. L'organisateur fournira des informations générales, mais la responsabilité d'obtenir et de présenter les documents requis incombe au participant.
- Assurance voyage : Il est fortement conseillé aux participants de souscrire à une assurance voyage couvrant non seulement les annulations, mais aussi les soins médicaux, la perte de bagages, ainsi que les frais médicaux à l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des frais médicaux ou des imprévus liés à la santé du participant pendant la retraite à l'international.
- Responsabilité en cas de perturbations liées au voyage : L'organisateur ne pourra être tenu responsable des perturbations de voyage indépendantes de sa volonté (annulations de vols, grèves, intempéries, restrictions de voyage dues à des décisions politiques ou sanitaires, etc.). En cas de perturbations, les frais de transport et d'hébergement supplémentaires seront à la charge du participant.

Article 11 : Données Personnelles

Les informations personnelles recueillies lors de la réservation sont utilisées uniquement pour la gestion de la retraite. Conformément à la réglementation européenne sur la protection des données (RGPD), le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation du traitement de ses données personnelles. Aucune donnée ne sera cédée à des tiers sans le consentement explicite du participant.

Article 12 : Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relatif à leur exécution ou interprétation sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français, à l'exception de toute tentative de règlement amiable préalable.

Article 13 : Propriété Intellectuelle

Tous les éléments présents sur le site <https://centrepilatescelineroy.com>, y compris mais non limité aux textes, images, logos, graphiques, et éléments visuels, sont la propriété exclusive du Centre Pilates Céline Roy ou de ses partenaires. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de ces éléments sans autorisation préalable est strictement interdite.

Article 14 : Modification des CGV

L'organisateur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles conditions seront applicables dès leur publication sur le site. Il est recommandé aux participants de consulter régulièrement les CGV pour être informés de toute modification.